

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

LORMONT - Desserte du Parc de l'Ermitage
 Bilan de la Concertation / Dossier définitif du projet
 Décision - Approbation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de cette opération vise dans le cadre de la programmation figurant au contrat de co-développement 2009-2011 de Lormont (fiche 1) à réaliser une voirie de desserte pour le Parc de l'Ermitage.

Cette opération permettra via une voirie publique avec raquette de retournement la desserte depuis le quai Elisabeth Dupeyron du parc public de l'Ermitage aménagé par la Commune de Lormont, avec également la création d'un parking paysagé d'une capacité d'une cinquantaine de place, desservi par celle-ci.

Par délibération n°2010/0943 en date du 17 décembre 2010, le Conseil de Communauté a décidé d'ouvrir ce projet à la concertation préalable.

La mise en place de cette concertation résulte de l'application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme qui fait obligation aux E.P.C.I. (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et autres personnes concernées pendant la durée de l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette concertation destinée à recevoir les observations et suggestions du public s'est déroulée du 14 février 2011 au 22 juillet 2011 en association avec la Ville de Lormont, après publication de l'avis d'enquête dans la presse locale et sur le site « participatuion.lacub.fr »

Il convient maintenant d'en dresser le bilan.

Bilan de la concertation

Les dossiers avec registres de concertation, mis à la disposition du public, à la Mairie de Lormont, au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, à la direction territoriale Rive Droite de la Communauté urbaine de Bordeaux ainsi que sur le site <http://participation.lacub.fr>, font état au total de 3 observations :

- 2 observations déposées sur le site <http://participation.lacub.fr>,
- 1 observation sur le registre déposé à la mairie de Lormont
- aucune observation sur le registre déposé au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux
- aucune observation sur le registre déposé à la direction territoriale Rive Droite de la Communauté urbaine de Bordeaux

L'analyse des observations permet de relever principalement :

- 1 observation favorable si le projet respecte l'environnement, la prise en compte des futures constructions et la sécurisation de l'accès donnant sur le quai Elisabeth Dupeyron;
- 1 observation qui regrette la création d'une voie de desserte donnant sur un parking du fait que les possibilités de stationnement sont grandes dans le haut de Lormont et sur le Quai Elisabeth Dupeyron.
- 1 observation favorable au projet, qui fait ressortir que le parc de l'Ermitage étant une très belle réhabilitation celle-ci se doit d'avoir une possibilité d'accès propre et que l'entrée par le Quai Elisabeth Dupeyron a toujours semblé dans l'attente d'un tel projet.

Dossier définitif du projet

A l'issue de ce bilan et conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, la Communauté urbaine de Bordeaux doit arrêter le dossier définitif du projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles, objet également de la présente délibération, et le tenir à la disposition du public.

Compte tenu de l'ensemble des études faites au cours de l'élaboration du projet et de la concertation préalable, la volonté de réaliser une voirie de desserte est présente afin de permettre aux usagers l'accessibilité et le stationnement au Parc public de l'Ermitage aménagé par la Commune de Lormont.

Le coût de cette opération est estimé à 3 500 000 €₂₀₁₀ TTC.

S'agissant des conséquences du projet sur l'environnement, l'étude d'impact réglementaire soumise à enquête publique permettra d'évaluer les contraintes et les mesures environnementales à considérer dans la mise en oeuvre du projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme notamment l'article L.300-2,

VU le Code de l'Environnement,

VU la délibération n°2010/0943 en date du 17 décembre 2010 validant la décision d'ouvrir ce projet à la concertation préalable.

VU les observations écrites dans les registres de concertation

VU le dossier définitif du projet ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT : Que l'opportunité du projet n'est pas remise en cause et que le dossier définitif du projet constitue une réponse aux objectifs attendus.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'opération susvisée, tel qu'il est dressé ci-dessus.

ARTICLE 2 : d'arrêter suite à la concertation le dossier définitif du projet de l'aménagement de la voie de desserte du Parc de l'Ermitage et de son parking sur la commune de Lormont.

ARTICLE 3 : de tenir à la disposition du public aux jours et heures ouvrés le dossier définitif du projet, à la Direction des Grands travaux et des investissements de déplacement, service Maîtrise d'ouvrage.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 OCTOBRE 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2011</p>
--

M. ALAIN DAVID